

ROYAUME DU MAROC



**Discours de S.E. Ministre de la Justice
du Royaume du Maroc**

Me Mohamed Taïb NACIRI

**Lors du Segment de Haut Niveau
de la 13^{ème} session
du Conseil des Droits de l'Homme**

Genève, 2 mars 2010

**Monsieur le Président du Conseil des Droits de l'Homme,
Madame la Haut Commissaire aux Droits de l'Homme,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,**

Je suis particulièrement heureux, au début de cette 13^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme, de m'adresser à cette honorable assemblée et de réitérer au nom du Royaume du Maroc, son engagement plein et responsable aux normes internationales des droits de l'homme ; session qui a lieu au moment où le fonctionnement du Conseil durant les cinq années de son existence, va être évalué et la réflexion menée sur les orientations devant régir le processus de révision de son statut et de son mandat, au cours de l'année prochaine.

C'est une occasion de faire état des réalisations les plus importantes et de refléter la dynamique de réforme à travers les chantiers ouverts dans mon pays durant l'année écoulée, notamment au niveau du système juridique, sur le plan institutionnel et en matière de protection et de promotion des droits de l'homme, dans le cadre d'une approche globale et progressive d'édification de l'Etat de droit, en harmonie et en conformité avec les normes internationales et dans le respect des valeurs fondamentales du Royaume.

En adoptant ces réformes, le Maroc confirme ses choix stratégiques et irréversibles, particulièrement concernant la démocratie et le respect des valeurs des droits de l'homme sur l'ensemble de son territoire, en refusant pleinement toute instrumentalisation de ces droits par des individus ou des Etats à des fins purement politiques, visant à porter atteinte à la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats.

Le Maroc, tout en soulignant la noblesse des valeurs des droits de l'homme et le rôle positif des défenseurs des droits de l'homme, est fier d'avoir présenté, en partenariat avec la Norvège, le projet de résolution sur les défenseurs des droits de l'homme adopté, le 26 avril 2000, à l'ancienne commission des droits de l'homme. Cette résolution réaffirme l'importance du référentiel de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,**

L'expérience marocaine en matière des droits de l'homme englobe plusieurs domaines dont la mise à jour des textes législatifs et réglementaires et la mise en place des institutions et des mécanismes de contrôle de leur fonctionnement et surtout d'ancrer la culture des droits de l'homme dans notre société.

Cette expérience est le fruit d'efforts continus, guidée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, mise en œuvre avec la contribution des départements ministériels et des institutions nationales, soutenue par les organisations de la société civile et ayant enregistré la participation de toutes les potentialités nationales, tant à l'intérieur du Maroc qu'à l'étranger. Elle a constitué ainsi, un chantier de réformes revêtant un caractère structurant, profond et permanent.

Parmi les principales réformes structurantes lancées récemment par Sa Majesté le Roi, et qui concrétisent les engagements internationaux du Royaume du Maroc, l'on peut citer les deux chantiers de la réforme de la Justice et celui de la régionalisation.

Pour le premier chantier, le Souverain a consacré son discours du 20 août 2009 pleinement à la réforme de la Justice, où il a développé la vision, qui sert de fondement à une réforme profonde et globale. Celle-ci, dont la mise en œuvre est lancée, est le fruit d'une large consultation à laquelle ont participé les principaux acteurs du monde juridique et judiciaire.

Elle vise la consolidation des garanties de l'indépendance de la Justice, la modernisation de son cadre normatif, la mise à niveau de ses structures et de ses ressources humaines, l'amélioration de l'efficacité judiciaire et l'ancrage des règles de moralisation de la Justice.

Le 2^{ème} grand chantier, concerne l'institution, le 3 janvier 2010, de la Commission Consultative de la Régionalisation ; laquelle devra remettre ses propositions, en vue de l'adoption d'une régionalisation avancée et élargie. Sa Majesté le Roi Mohammed VI a souligné dans le Discours d'installation de cette commission, que ce n'est pas un simple aménagement technique ou administratif, mais plutôt une option résolue pour la rénovation et la modernisation des structures de l'Etat marocain dans le cadre d'une gouvernance territoriale efficace, fondée sur l'harmonie et l'interaction.

Les Provinces du Sud sont au cœur de la régionalisation et demeurent un objectif majeur de la réforme. L'initiative du Maroc d'un statut d'autonomie élargie au Sahara Marocain reste une base solide de négociation, dont la communauté internationale a salué le sérieux et la crédibilité, étant donné sa conformité avec la légalité internationale et sa réponse aux exigences de l'autodétermination dans sa conception moderne. Cette initiative vise à trouver une solution politique définitive au différend artificiel sur le Sahara Marocain en faisant montre de réalisme et d'esprit de compromis. Ce qui permettra d'ouvrir la voie à la consolidation de l'édification d'une Union du Maghreb Arabe forte afin de réaliser le développement social et l'intégration économique de la région.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,**

En plus de ces réformes structurantes, la moralisation de la vie publique et la lutte contre la corruption sous toutes ses formes sont parmi les priorités de la politique nationale et des institutions publiques. C'est là, une manifestation de la prise de conscience du Maroc des risques du fléau de la corruption et de ses répercussions négatives sur l'efficacité des réformes en cours et de leurs objectifs. Il est à souligner, que le Maroc va abriter en 2011 la 4^{ème} session de la Conférence des Etats Parties à la Convention pour la lutte contre la corruption ; manifestation s'il en est de l'intérêt qu'il porte à cette question.

Dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels, l'Initiative Nationale de Développement Humain (I.N.D.H.), se concrétise davantage sur le terrain, en tant que cadre de mise en œuvre de certains droits en faveur des populations les plus démunies. Les Agences Régionales de développement (Sud, Nord, Oriental) contribuent pour leur part efficacement à la réalisation de ces droits.

Sur un autre plan, le programme de couverture médicale a été renforcé par l'extension du panier des prestations de l'Assurance maladie obligatoire (A.M.O.) aux employés du secteur privé. De même, qu'une chaîne de télévision en langue Amazighe vient d'être lancée, contribuant à l'enrichissement du paysage audiovisuel, reflétant et la diversité de la culture au Maroc.

Dans le même sens, le Royaume du Maroc accorde une attention toute particulière à la préservation de l'environnement, à travers l'adoption prochaine d'une Charte nationale de l'environnement et du développement durable.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,**

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses engagements, le Maroc poursuit inlassablement ses efforts d'harmonisation de sa législation avec les instruments internationaux. A cet égard, la réforme de plusieurs textes législatifs est inscrite dans l'agenda du Gouvernement, dont les projets de codes pénal, de procédure pénale et de procédure civile. Mon pays, qui vient d'adopter en 2009 une loi sur la protection des données à caractère personnel, vient de lancer un débat national sur l'avenir du secteur audiovisuel, qui connaît un essor et un souffle de libéralisation remarquables.

Par ailleurs, outre les importantes avancées relatives au renforcement et à la consolidation des droits de la femme et de l'enfant, l'application du code de la famille fait l'objet d'un suivi permanent de la part du Gouvernement, qui accorde une attention particulière et croissante à l'assistance sociale. Celle-ci a fait l'objet d'une expérience pilote, lancée au cours des années 2008 et 2009, et qui est évaluée de manière continue en vue de la développer afin de garantir son succès.

Quant à l'expérience marocaine de Justice transitionnelle, nous sommes aujourd'hui dans un stade avancé de mise en œuvre des recommandations de l'Instance Equité et Réconciliation (I.E.R.). En effet, le rapport du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (C.C.D.H.), publié en décembre 2009, relatif au suivi de ces recommandations fait état des efforts accomplis dans ce cadre ; notamment la réparation des préjudices individuels et communautaires ; la réhabilitation ; la couverture médicale ; la préservation de la mémoire ; ainsi qu'au niveau du processus de réforme juridique et institutionnelle, la diffusion de la culture des droits de l'homme et l'élaboration d'un Plan d'Action National de Démocratie et des Droits de l'Homme (P.A.N.D.D.H.), selon une approche participative conformément à la recommandation de la Conférence de Vienne de 1993.

Sur le plan de la formation en matière de droits de l'homme, le Maroc, a mis en œuvre un programme d'initiation et de formation sur les normes internationales des droits de l'homme, dont plusieurs groupes magistrats et responsables de l'application de la loi ont bénéficié.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,**

Le Royaume du Maroc, qui entretient des relations étroites avec les mécanismes onusiens des droits de l'homme, en particulier avec le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme (H.C.D.H.), réaffirme sa volonté de développer davantage cette coopération. C'est dans ce cadre que plusieurs rencontres et événements internationaux sont organisés conjointement.

Mon pays accueillera, d'ailleurs prochainement, la 3^{ème} réunion de réflexion sur le renforcement du Conseil des Droits de l'Homme et le séminaire régional africain sur la haine raciale et la liberté d'expression.

Aussi, le Maroc, initiateur avec la Suisse de la résolution relative à l'adoption d'une Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme, a-t-il accueilli un séminaire en la matière, en juillet de l'année dernière à Marrakech. Il tient ici à féliciter le

Comité Consultatif des Droits de l'Homme pour la qualité de l'avant-projet, dont le texte sera présenté à cet honorable Conseil.

Dans le même registre, le projet de Charte Arabe pour le renforcement de la culture des droits de l'homme, proposé à la Ligue des Etats Arabes par le Maroc, élaboré en décembre dernier à Rabat et a été adopté, par les Organes de la Ligue en janvier 2010.

Par ailleurs, la coopération avec le Groupe de Travail sur les Disparitions Forcées ou Involontaires (G.D.T.F.I.) est également positive. A cet égard, l'on peut souligner la visite de ce Groupe de travail ainsi que la tenue de sa 88^{ème} session, en juin 2009 au Maroc, où il a pu prendre connaissance des efforts des autorités marocaines dans ce domaine.

Le Royaume du Maroc veille à la coopération avec les différents mécanismes internationaux des droits de l'homme et réitère son entière disponibilité à accueillir l'Experte indépendante chargée d'examiner la question des obligations en rapport avec les droits de l'homme qui concerne l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et l'invite à visiter le Maroc dans le cadre de son mandat.

Concernant l'Examen Périodique Universel (E.P.U.), le Maroc – qui en a été le facilitateur - a eu l'occasion d'accueillir, en février 2008 à Rabat, le 1^{er} séminaire francophone relatif à ce nouveau mécanisme, notamment pour exposer et débattre de ses modalités, à la veille de la présentation des premiers rapports dont celui de mon pays, en avril 2008.

Cette coopération sera poursuivie, puisque le Royaume du Maroc abritera, le mois prochain à Rabat, un 2^{ème} séminaire Francophone consacré à la mise en œuvre des recommandations de l'E.P.U. et à l'évaluation de ce mécanisme.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,**

Le Maroc, terre de tolérance et d'ouverture, veille au développement de liens de coopération internationale en matière de droits de l'homme, notamment sur le plan régional. En effet, il a accueilli la 7^{ème} Conférence des Institutions Nationales des Droits de l'Homme d'Afrique, en novembre 2009 à Rabat et a été élu à cette occasion à la présidence du Réseau Africain des Institutions Nationales des Droits de l'homme. De même, qu'il a organisé des sessions de formation des experts africains en médiation à Diwan al-Madhalim (Ombudsman).

Concernant la question Palestinienne, le Royaume du Maroc, dont SM le Roi Mohammed VI préside le Comité Al-Qods, réaffirme ses engagements pour la défense des droits inaliénables des habitants d'Al-Qods face aux pratiques Israéliennes et à la judaïsation systématique de ces lieux saints. Il réaffirme également son entière solidarité avec le Peuple Palestinien frère et poursuit ses efforts pour parvenir à une paix juste et durable pour cette question, contribuant ainsi au renforcement de la paix dans cette partie du monde et à la réalisation du bien-être de ses peuples.

A cette occasion, j'exprime l'entière solidarité du Royaume du Maroc avec le Chili et la France à la suite des catastrophes douloureuses qui les ont frappées et leur présente les condoléances les plus attristées.

Merci de votre attention.